

Note sur les sources odorantes et les opérations critiques – zone d’occupation humaine :

Sources odorantes :

Le graphique suivant présente les sources odorantes. Elles sont au nombre de 4 :

- La zone de réception des boues : Il s’agit d’une source discontinue. Les boues sont déchargées et mis en mélange avec des déchets verts. Afin de limiter l’impact de cette zone. Les boues sont mises en mélange dans le meilleur délai et au minimum dans la journée,
- La zone de compostage : dans le cas présent la source d’odeur peut être de deux types :
 - Continue : le compostage des boues génère de la vapeur d’eau qui entraîne aussi des molécules odorantes. Un bâchage des andains permet de limiter cet impact,
 - Discontinue : l’étape de retournement d’andain génère des odeurs Celle-ci est réalisée lorsque les conditions météorologiques (vent, pluviométrie, températures) sont les moins impactantes pour le transfert des odeurs.
- La zone de criblage : Il s’agit d’une source discontinue qui correspond uniquement à l’opération de criblage. Là encore l’opération est déclenchée lorsque les conditions météorologiques (vent, pluviométrie, températures) sont les moins impactantes pour le transfert des odeurs,
- Les bassins de stockage des eaux de ruissellement : Il s’agit d’une source continue En effet, les matières en suspension qui décantent au fond des bassins peuvent être à l’origine d’odeur. L’entretien régulier des bassins permet de réduire ce risque.

Opérations critiques : comme indiqué ci-dessus il s’agit :

- De l’opération de mélange des boues,
- De l’opération de retournement d’andain,
- De l’opération de criblage.



Sources odorantes



Zone d'occupation humaine dans un rayon de 1 km :

Le graphique ci-dessous présente dans un rayon de 500 mètres et 1 km l'occupation humaine autour du site de compostage.

Seules deux maisons se trouvent dans un rayon de 500 mètres. Il se trouve qu'il s'agit de la maison du gérant de l'installation de compostage et de celle de son frère.

Au total, une cinquantaine d'habitation se trouvent dans un rayon de 1 km autour du site de compostage.



Raison pour laquelle l'état zéro des perceptions odorantes n'est pas réalisé :

L'unité de compostage est un site existant qui souhaite faire évoluer son activité de compostage d'une capacité de 33 à 50 t/j. A ce jour le site ne génère pas d'odeur et ne génère pas de nuisance olfactive pour les riverains ; de plus, il est relativement éloigné (plus de 500m) des premières habitations.

Comme détaillé ci-dessus, les sources odorantes et les opérations critiques sont connues et la conduite de l'exploitation est réalisée de manière à réduire au maximum l'impact olfactif de l'installation.

A ce titre on peut considérer que le site se trouve dans une zone de sensibilité faible qui ne nécessite pas de réaliser d'état zéro des perceptions.